



AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

HYDRO EST – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE VOGELGRUN

COMMUNE DE VOGELGRUN

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une société sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	21 décembre 2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	21 janvier 2022
Objet de l'occupation	Occupation de terrains relatives à de la culture
Lieu	Commune : Vogelgrun Références cadastrales : Section 17, parcelle 7
Activité sollicitée par le demandeur	Activités d'agricultures
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	<ul style="list-style-type: none">- Respect des clauses biodiversité- En réserve de chasse- Présence de câble TIE fibres optiques- Présence de lignes électriques aériennes sur les terrains
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation temporaire du domaine concédé Durée maximum : jusqu'au 31 décembre 2023
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation : au minimum 150 € Frais de dossier : 0€ L'occupation sera soumise à une redevance soumise aux avantages de toutes natures procurées au titulaire de

	l'occupation (surface occupée, situation de l'emplacement, nature de l'activité exercée, ...)
Conditions générales d'attribution	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HDYRO EST – Direction Concessions – 54 Avenue Robert Schuman, 68050 MULHOUSE A l'attention de Madame Anne Reeb <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR Objet à mentionner : Candidature MAD AGRI AD 0006</i>
Service à contacter pour renseignement	COORDONNEES PFA : anais.schwob@edf.fr